



Et si l'on parlait salaire !

Jamais les inégalités sociales, en particulier celles sur les salaires, n'ont été aussi fortes.

Cette année encore, les milliardaires français voient leur fortune atteindre des niveaux dépassant l'entendement. La première fortune de France, celle du P.-D.G. de LVMH, s'élève, à titre d'exemple, à 38 milliards d'euros et a progressé, en un an, de ... 21% !

Ajoutons que les sociétés du CAC 40 ont réalisé 75 milliards d'euros de profits et que 250 milliards d'euros de dividendes ont été versés aux actionnaires en 2016. Encore ...

Les milliards d'euros accumulés par quelques uns, au détriment de l'intérêt général, aggravent la situation sociale du pays, déjà explosive. Dans les entreprises et les administrations, les salariés luttent contre le coût du capital qui gangrène notre société.

Leur colère, comme celle des privés d'emploi et des retraités, est juste ! La CGT en est le vecteur pour qu'elle se traduise en mobilisations et en convergences revendicatives.

Le bulletin de vote à l'élection présidentielle offre à toutes et à tous la possibilité de confirmer dans les urnes notre exigence d'une tout autre justice sociale, pour une efficacité économique au service de la population. Pour cela, la revalorisation du travail et de tous les salaires sont indispensables.

Pour la CGT, le salaire correspond au paiement de la qualification pour un temps de travail donné et mesuré. Cette définition s'appuie sur une réalité qui s'impose à tous !

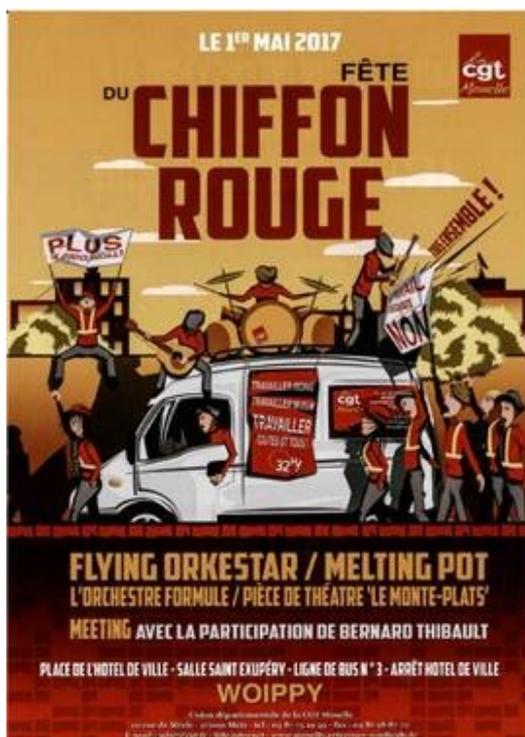
CICE :

Gaspillage confirmé !

France Stratégie confirme l'absence d'effet sur la création d'emplois du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE). Au mieux, 100 000 postes ont été créés pour 29 milliards d'euros, soit 290 000 euros par emploi !

« *Transformer le CICE en exonérations générales des cotisations sociales, comme proposé par certains politiques, vise à maintenir les cadeaux faits au patronat et à remettre en cause la protection sociale* », estime la CGT.

En effet, la qualification évoluant tout au long de notre carrière professionnelle à l'aide de la formation ou bien de l'expérience, le salaire doit être sans cesse revalorisé et, pour la CGT, son montant minimum doit être porté à 1 800 euros immédiatement. C'est notre revendication pour le Smic, mais aussi pour les départs de grille de salaires et de traitements.




Et si l'on parlait salaire chez Onyx Informatique !

Lors de la dernière réunion NAO sur les salaires de 2016, il était prévu une clause de revoyure en 2017 avec en particulier la mise en place de critères d'attribution d'une prime annuelle, ainsi que de ses modalités de versement.

Nous sommes à mi-avril 2017 et la Direction n'a toujours pas relancé le processus de NAO sur les salaires ...

La CGT va donc demander que soit programmée dans les délais impartis cette première réunion.

Les revendications de la CGT sont les suivantes :

- ⇒ Pas de salaire de base inférieur à 1 800 euros bruts !
- ⇒ Prise en compte des qualifications et de l'ancienneté dans l'entreprise !
- ⇒ Attribution d'une prime annuelle selon des critères négociés sur des bases objectives et plus « à la tête du client » !
- ⇒ Augmentation globale de 3% pour rattraper partiellement l'augmentation du coût de la vie depuis 5 ans !

La politique de l'autruche de la Direction

Demandes individuelles d'augmentation du salaire, paiement des heures supplémentaires, mails de demande d'assistance aux « chefs de projet » d'Onyx, prise des congés ou récupérations, application du D.U.E.R., réponse à la question d'un salarié sur la nature des tâches effectuées, ...

Voici une liste non exhaustive de questions posées à notre Direction, soit par les salariés eux-mêmes, soit en réunion D. P.—Direction, et auxquelles elle ne daigne pas répondre ou botte en touche.

Il en est de même pour tout ce qui touche aux Institutions Représentatives du Personnel : nos Directeurs n'en ont cure.

Pour la CGT, un tel comportement est inacceptable et dénote du mépris que portent nos dirigeants à certains de leurs collaborateurs.

Et que dire de la façon est gérée notre paie !

Depuis deux mois, nous touchons des acomptes parce que le prestataire est dans l'incapacité de fournir nos bulletins dans les délais.

La CGT espère que ces incidents seront rapidement résolus car nous sommes dans une situation de paiement par fractionnement, ce qui est contraire à la Loi.

Enfin, alors que notre Direction se plaît à annoncer à ses clients « paie » qu'Onyx Informatique est capable de faire de l'assistance en Gestion des

Ressources Humaines, nous constatons des anomalies dans la gestion des congés payés.

Comment, alors qu'on se targue d'avoir ces connaissances, peut-on à ce point confondre le droit à CP acquis et les CP pris par anticipation ?

